

Plan de résilience économique et sociale / Mesures de soutien aux entreprises des secteurs les plus exposés à la hausse du coût des intrants (BTP, Transports, Pêche et Agriculture)

Des échéances à ne pas manquer

L'agression de l'Ukraine par la Russie et les sanctions à l'égard de la Russie engendrent des impacts économiques sur les entreprises françaises.

Le Gouvernement a élaboré et présenté le 16 mars 2022 un plan de résilience économique et sociale destiné à soutenir les ménages et les entreprises mis en difficulté par la flambée des prix de l'énergie qui en résulte, les tensions d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matières premières.

L'Etat met à la disposition des entreprises impactées par le conflit en Ukraine une foire aux questions (FAQ) qui revient sur l'ensemble des dispositifs mobilisables. Elle est mise à jour au fil de l'eau à l'adresse : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-activites-economiques>.

Les mesures spécifiques de soutien qui ont été mises en place pour les secteurs du BTP, des transports, de la pêche et de l'agriculture sont synthétisées aux liens suivants :

- [BTP](#) ;
- [Transport](#) ;
- [Pêche](#) ;
- [Agriculture](#).

Pour les entreprises de la Martinique, plusieurs dispositifs de soutien face à la hausse des prix sont encore utilisables sur leur demande au 29 juillet 2022.

Les formulaires pour demander les aides sont disponibles aux adresses suivantes :

- Transport : <https://www.asp-public.fr/aides/aide-aux-transporteurs-publics-routiers>
Téléservice clos depuis le 31 mai, mais possibilité de déposer un recours jusqu'au 31/08/2022 inclus
- Pêche : <https://mer.gouv.fr/plan-de-resilience-economique-et-sociale-aide-aux-marins-pecheurs-et-aux-conchyliculteurs-affilies>
Dépôt de la demande à la direction de la mer au plus tard le 31/10/2022
- Agriculture :
 - o <https://martinique.msa.fr/lfp>
Envoi de la demande de prise en charge des cotisations au plus tard le 1^{er} octobre
 - o <https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/plan-de-resilience-ukraine-dispositif-d-aide-a-l-alimentation-animale-a737.html>
Dépôt de la demande au plus tard le 15 août 2022

Pour les entreprises qui se trouvent en situation de fragilité financière, les dispositifs publics activables pour aider à sortir de la crise sont notamment listés à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-entreprises-sortie-crise>.

Vos interlocuteurs de proximité au sein de l'Etat en Martinique :

- Le conseiller départemental à la sortie de crise de la direction des finances publiques. Cet interlocuteur de confiance respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Il propose une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation. Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'Etat : un aménagement des dettes sociales et fiscales, complété le cas échéant par un prêt direct de l'Etat en complément de financements bancaires. Il peut aussi s'appuyer sur les services de la [médiation du crédit de la Banque de France](#), de la [médiation des entreprises](#) ou orienter les chefs d'entreprises vers les nouvelles procédures de sortie de crise mises en œuvre par les [tribunaux de commerce](#).

Contact : Mme Marie-Line MANSCOUR (codefi.ccsf972@dgfip.finances.gouv.fr / 05.96.59.06.59)

- Le Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif et la chargée de mission « entreprises en difficultés ».

Ces interlocuteurs sont notamment chargés de l'accompagnement des entreprises en difficulté, avec une attention particulière à l'accès au financement bancaire.

Positionné auprès du préfet de la Martinique, le Commissaire est à la fois, un point d'entrée pour les entreprises en difficulté, au niveau local, et le garant de la cohérence des actions des autorités publiques les concernant.

Ces interlocuteurs interviennent en lien avec l'ensemble des services de l'Etat, les opérateurs publics et la Collectivité territoriale de la Martinique dans toutes les phases, pouvant aller de l'alerte, avec une intervention en prévention, jusqu'à un appui opérationnel à la restructuration des entreprises, ou un accompagnement de l'entreprise en procédure (amiable ou collective) ouverte auprès du tribunal de commerce.

Contact : Le Commissaire, M. Léandre BEAUROY (Commissaire) /Mme Catherine Vatblé (catherine.vatble@deets.gouv.fr / 05.96.44.40.24)

- Le délégué aux reconversions professionnelles de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Cet interlocuteur facilite l'appropriation par les entreprises en Martinique des dispositifs (FNE-Formation, Pro-A, PCRH,PTP, Transitions collectives, etc.) mis à disposition par l'Etat pour faciliter la formation et la reconversion de leurs salariés.

A la rencontre des entreprises qui ont des besoins de recrutement, des enjeux de transformation des emplois et des compétences, il leur propose un accompagnement adapté et personnalisé, en lien avec les autres acteurs du territoire (Pôle emploi, CTM, OPCO, branches professionnelles et partenaires sociaux).

Contact : M. Dolor RAVI dolor.ravi@deets.gouv.fr / 05.96.44.40.25